

## VOS COORDONNEES

N° sécurité sociale\*: |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

☐ M. ☐ Mme. Nom\* : ..... Nom de naissance : .....

Prénom(s)\* : .....

Date de naissance\* : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Commune de naissance\* : .....

Département de naissance\* : ..... Pays de naissance\* : .....

Adresse\*: .....

Code Postal \*: ..... Ville \*: .....

E-mail \*: ..... Téléphone\*: .....

Entreprise \*: ..... Code entreprise\*: .....

Statut\* : ☐ Salarié ☐ Travailleur non-salarié

\*Mentions obligatoires

## MODALITES DE LA DEMANDE

## 1. Demande de transfert

Je souhaite transférer la gestion financière et administrative de **tous mes avoirs en compte**

**... Depuis mon compte** ouvert auprès de :  
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Votre n° compte : .....

**Nom de l'entreprise :**

.....

N° de contrat ou de compte : .....

**... Vers mon compte** ouvert auprès de :  
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur : EPSENS

Adresse : 46 rue Jules Méline

Code Postal : 53098

Ville : LAVAL Cedex 9

Email contact : [transfertind.epsens@gieges.fr](mailto:transfertind.epsens@gieges.fr)

**Nom de l'entreprise :**

.....

Code entreprise : .....

## 2. Modalités de la répartition du transfert des fonds

Nature des avoirs transférés :

Cochez le type de transfert :

- ☐ Du PEE vers un PEE
- ☐ Du PEE vers un PERCO
- ☐ Du PERCO vers PERCO
- ☐ Du PERCO vers le PER COLLECTIF

Répartition du transfert de vos fonds vers :

[illegible]

Sans précision de ma part sur mon choix de placement ou si le FCPE choisi n'est pas ouvert à la souscription, mes avoirs transférés seront investis sur le FCPE par défaut déterminé dans le dispositif de mon entreprise

**Bon à savoir :** Vous disposez d'un PER COLLECTIF ? Savez-vous qu'il est possible d'y regrouper vos anciens dispositifs d'épargne retraite (art 83, madelin etc) ? Pour cela, utilisez le bulletin disponible [ici](#).

## CADRE GENERAL DE L'OPERATION (article L.3335-2 du Code du travail)

Le transfert de l'épargne salariale est une opération qui consiste à transférer la gestion des avoirs (disponibles et non disponibles) détenus au titre d'un plan d'épargne salariale (PEE et/ou PERCO et/ou PER COLLECTIF), vers le(s) Plan(s) d'épargne salariale mis en place chez son nouvel employeur, et ce sans remboursement auprès de l'épargnant.

- Le transfert se fait par arbitrage (vente des parts, puis transfert en espèces et puis souscription dans un autre Fonds), sans sortie du cadre fiscal et social de l'épargne salariale (aucun prélèvement social n'est donc appliqué sur la plus-value latente) ;
- Le transfert des avoirs d'un PERCO ou d'un PER Collectif vers un PEE, PEI, PEG n'est pas autorisé ; le transfert d'un CCB, PEE, PEI ou PEG vers un PER n'est pas autorisé ;
- Le montant transféré n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond de versement annuel sur un Plan d'épargne salariale mentionné à l'article L. 3332-10 du Code du travail ;
- Les différentes échéances de disponibilité des avoirs en compte restent inchangées ;
- **Attention** : il faut au préalable consulter vos accords d'entreprise couvrant les avoirs à transférer pour vérifier notamment la possibilité, les modalités et le coût d'une opération de transfert individuel (cf. grille tarifaire du gestionnaire) ;
- L'opération sera réalisée sous un délai moyen de 2 mois à compter de la réception de la demande complète et conforme.
- Un relevé d'opération vous sera adressé suite au traitement ;
- En cas de demande incomplète, illisible ou erronée, l'opération ne sera pas réalisée ;
- Cette opération entraînant la clôture de votre ancien compte d'épargne salariale, merci de vous assurer qu'aucun versement n'est prévu sur ce compte (participation et/ou intéressement lié au dernier exercice) ;
- Conservez une copie de votre demande.

## A QUI ENVOYER CE BULLETIN ?

Ce bulletin doit être complété, signé et obligatoirement accompagné **d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso ou passeport double page avec signature)**, pour être envoyé à l'adresse suivante :

**EPSSENS**  
46 rue Jules Méline  
53098 LAVAL Cedex 9

Pour consulter votre compte :

- Connectez-vous à votre espace Internet dédié « SALARIES » via le site [www.epsens.com](http://www.epsens.com), univers « SALARIES », bouton « CONNEXION », bouton « SALARIES ».
- Contactez le SVI (Serveur Vocal Interactif) d'Epsens au **09.69.39.08.32** (appel non surtaxé)  
Installez l'application mobile gratuite et disponible sur iPhone et téléphones Android.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du PEE / PERCO / PER COLLECTIF ainsi que des DIC des FCPE. Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra être traité et vous sera retourné.

**FAIT LE** ..... **À** \_\_/\_\_/----

**SIGNATURE :**

Pour toutes vos demandes de modification de coordonnées, d'actes de gestion administrative ou d'oubli de mot de passe. Merci de nous envoyer un message sur [epsens.com/salarie/contact](http://epsens.com/salarie/contact).

Les informations collectées sont toutes nécessaires pour EPSSENS, responsable du traitement, pour la tenue des comptes d'épargne salariale. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à [dpo@malakoffhumanis.com](mailto:dpo@malakoffhumanis.com) ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.